



CORPORATION DE
DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE DU
HAUT-SAINT-FRANÇOIS

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

CAHIER DE CONSTATS ET DES ACTIONS À PRIORISER

automne 2025

Corporation de développement communautaire
du Haut-Saint-François
221, rue Saint-Jean Ouest
East Angus (Québec) J0B 1R0

À propos

Lors de leur Lac-à-l'épaule annuel en 2025, les membres de la Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François (CDC HSF) se sont penchés sur les enjeux socio-économiques du territoire. L'objectif était de dégager des actions concrètes à présenter aux candidats et candidates aux prochaines élections municipales.

La CDC du Haut-Saint-François

La Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François est un regroupement local et multisectoriel de 36 organismes communautaires œuvrant sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François et dont le but premier est de contribuer au développement social et économique de son milieu.

Vision

La vision de la CDC du HSF est celle d'une communauté :

- **Inclusive et solidaire**
- **Autonome et dynamique**
- **Collaborative et concertée**
- **Prospère**

Cette vision est intrinsèquement liée à son rôle de regroupement, de concertation et de soutien, visant à bâtir une communauté plus forte et plus équitable.

Clientèles

La clientèle directe : Les organismes communautaires membres

La CDC a pour mission première de soutenir et de regrouper les organismes communautaires qui œuvrent sur le territoire du HSF. Ils sont très diversifiés et couvrent un large éventail de missions (organismes d'aide alimentaire, d'action bénévole, jeunesse, etc.).

La clientèle indirecte : La population du Haut-Saint-François

En soutenant les organismes communautaires, la CDC du HSF contribue indirectement à améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population du HSF. C'est à travers les services offerts par ses organismes membres que les citoyens et citoyennes bénéficient concrètement de l'action de la CDC. Cette clientèle indirecte est très large.

Objectifs

Notre démarche vise à vulgariser les enjeux locaux auprès de l'ensemble de la population et de présenter aux futurs éluEs municipaux les constats et les enjeux prioritaires de notre MRC afin de les sensibiliser et de favoriser leur engagement envers les actions proposées par la communauté.

Table des matières

À propos	2
Objectifs	2
Table des matières	3
Thématique 1 : Logement	4
Thématique 2 : Sécurité alimentaire	6
Thématique 3 : Participation citoyenne et société civile	7
Thématique 4 : Transport	8
Thématique 5 : Outils de développement	10
Rappel des actions à prioriser	11



Thématique 1 : Logement

Mise en contexte

La crise du logement est une problématique complexe qui touche de nombreuses régions, et la MRC du Haut-Saint-François n'y échappe pas. Voici les enjeux principaux que l'on peut identifier dans ce contexte :

Pénurie des logements abordables :

- Offre limitée : Manque de logements disponibles, particulièrement ceux qui sont abordables pour les ménages à faible et moyen revenu.
- Coût élevé des loyers : Hausse importante des loyers et des prix d'achat, ce qui rend l'accès à un logement décent difficile sans y consacrer une part trop importante du budget.
- Manque de diversité de l'offre : Peu de logements adaptés aux personnes âgées, aux plus grandes familles ou aux personnes à mobilité réduite.

Impact sur les populations vulnérables :

- Jeunes : Les difficultés d'accès au logement freinent leur installation et limitent leur participation au développement du territoire.
- Personnes en situation de précarité : Le manque d'alternatives abordables accroît le risque d'itinérance.
- Personnes âgées : Les revenus fixes et le manque de solutions d'adaptation les fragilisent davantage.
- Familles à faible revenu : Elles se voient souvent contraintes de vivre dans des logements trop petits, insalubres ou éloignés des services essentiels.

Facteurs économiques et sociaux :

- Revitalisation et gentrification : Si certaines municipalités de la MRC connaissent une revitalisation, cela peut entraîner une augmentation des prix immobiliers et des loyers, rendant le logement moins accessible pour les résidents et résidentes de longue date.
- Vieillesse de la population : Peut entraîner des besoins spécifiques non comblés en matière de logement (adaptation, proximité des services de santé, etc.).
- Faiblesse des revenus : Si les revenus moyens dans la MRC sont relativement bas, alors, même des loyers considérés comme « abordables » ailleurs, peuvent représenter une charge financière importante.

Enjeux liés à l'offre et au développement :

- Coût de la construction : L'augmentation du coût des matériaux et de la main-d'œuvre peut freiner la construction de nouveaux logements abordables.
- Réglementations et zonage : Les réglementations municipales en matière de zonage et de construction peuvent parfois limiter la densité ou le type de logements qui peuvent être construits.
- Disponibilité des terrains : La disponibilité de terrains constructibles à des coûts raisonnables peut être un défi.
- Financement : L'accès au financement pour les projets de logements abordables peut être complexe.

Impact sur le développement de notre territoire :

- Difficultés pour attirer et retenir la main-d'œuvre.
- Frein à la croissance économique et sociale.
- Détérioration de la qualité de vie de la population.

Action no 1 : Prioriser le logement dans les actions de la MRC et des municipalités, notamment au niveau du déploiement du Fonds régions et ruralité (FRR).

Action no 2 : Rendre obligatoire l'intégration d'une portion de logements sociaux (en s'arrimant à la cible estrienne de 20 %) dans toute nouvelle construction d'immeubles locatifs, en assurant une offre diversifiée pour les familles, personnes âgées et personnes à faible revenu.

Action no 3 : Centraliser le financement du Programme de soutien au logement (PSL) à la MRC pour améliorer l'accessibilité à la population.

Action no 4 : Adapter les Règlements de zonage en utilisant les outils permis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), notamment en matière de logements accessoires, bigénérationnels ou minimaisons sur une même propriété.

Thématique 2 : Sécurité alimentaire

Mise en contexte

Depuis les cinq dernières années, les problématiques politiques, sociales et économiques se sont multipliées, causant une augmentation des demandes de services, notamment en soutien alimentaire. **La pauvreté change de visage** : au-delà des personnes déjà en situation de précarité, de plus en plus de travailleurs et travailleuses peinent à couvrir les dépenses de base (logement, épicerie, besoins essentiels).

Près de 20 % des familles avec de jeunes enfants de 0 à 5 ans vivent en situation d'insécurité alimentaire au Québec, et 25 % d'entre elles vivent dans un logement inadéquat (*Observatoire des tout-petits, 2024*). Ces réalités touchent désormais nos communautés, nos réseaux, nos voisinages et même nos familles.

Enjeux en milieu rural

En région rurale, les difficultés sont amplifiées par la structure commerciale : d'une part, **l'absence de commerces de proximité** oblige souvent les personnes à parcourir de longues distances pour faire leurs courses, ce qui entraîne des coûts de transport élevés. Cela crée un fardeau financier supplémentaire pour les ménages à faible revenu.

D'autre part, la **présence unique d'une grande bannière d'épicerie** limite les choix et maintient des prix plus élevés. La variété de produits frais ou abordables restreint les choix alimentaires des personnes plus vulnérables.

Statistiques 2024 pour le territoire du Haut-Saint-François

- *Moisson Haut-Saint-François* : environ **450 personnes desservies chaque mois** (2 % de la population). La demande croît constamment et devrait atteindre **500 personnes** d'ici la fin de l'année.
- *Cuisines collectives du HSF* : hausse de **302 %** du nombre de personnes nourries entre 2022 et 2024, atteignant **1 254 personnes**.

Action no 5 : Prioriser la sécurité alimentaire dans les actions de la MRC et des municipalités, notamment au niveau du déploiement du Fonds régions et ruralité (FRR).

Action no 6 : Offrir des incitatifs financiers afin de favoriser les commerces de proximité.

Action no 7 : Prioriser l'installation et la survie des serres et jardins maraîchers locaux via le CLD, acteur de développement économique de la MRC.

Thématique 3 : Participation citoyenne et société civile

Mise en contexte

La participation citoyenne est essentielle pour renforcer la démocratie locale :

- Mobilisation de la population : Augmenter la participation au vote et encourager la présence aux conseils municipaux et aux consultations publiques.
- Accessibilité et transparence : Rendre l'information électorale et municipale claire et accessible à tous, notamment en ligne et lors d'événements communautaires.
- Représentation des divers groupes : Valoriser les voix des jeunes, des minorités et des groupes marginalisés, et diversifier le profil des candidats et candidates.
- Éducation civique : Sensibiliser la population à l'importance de leur rôle dans la gouvernance locale pour renforcer leur engagement. Cela peut se faire par des campagnes éducatives et des initiatives communautaires dans les différentes localités.
- Débats sur les enjeux locaux : Les élections municipales sont souvent influencées par des questions spécifiques comme l'urbanisme, le développement du territoire, la voirie, les infrastructures ou l'environnement. Offrir des espaces d'échanges permet aux citoyens et citoyennes de s'exprimer sur des sujets qui touchent directement leur quotidien.

Le rôle des organismes communautaires

La participation citoyenne n'est pas seulement un droit : c'est un pilier de la démocratie municipale. Elle doit être encouragée et soutenue par toutes les personnes impliquées, notamment les éluEs. Les organismes communautaires sont des acteurs incontournables de la démocratie locale. Nous :

- Informons et sensibilisons la population aux enjeux municipaux.
- Mobilisons les groupes sous-représentés pour favoriser leur participation.
- Défendons les intérêts des citoyens et des citoyennes auprès des personnes élues.
- Créons des espaces de dialogue entre la population et les candidats et candidates, permettant une meilleure compréhension des enjeux locaux.

Action no 8 : Créer des comités municipaux consultatifs inclusifs et paritaires (incluant les jeunes) dont les recommandations sont réellement prises en compte par les personnes élues.

Action no 9 : Mieux faire connaître le rôle et le pouvoir d'influence des Comités consultatifs d'urbanisme (CCU) dans le développement des communautés. Renforcer la démocratie en limitant la durée des mandats citoyens pour favoriser la rotation des membres.

Thématique 4 : Transport

Mise en contexte

Le transport en milieu rural représente un enjeu majeur, surtout pour les personnes en situation de précarité. Le manque de mobilité a des impacts directs sur l'inclusion sociale, l'accès aux services et le développement économique. Voici les principaux enjeux :

1. L'éloignement et la dépendance à la voiture

- Les milieux ruraux se caractérisent par de grandes distances entre les habitations, les services et les emplois. Cette dispersion géographique rend la mise en place de réseaux de transport en commun efficaces plus difficile.
- La voiture est souvent le seul moyen de transport viable, mais très coûteux pour les ménages à faible revenu (achat, assurance, entretien, carburant).

2. Le déficit de transport en commun

- L'offre de transport en commun en milieu rural est souvent faible, inexistante ou inadaptée aux besoins réels.
- En milieu rural, les personnes à faible revenu sont souvent loin du transport collectif, contrairement aux milieux urbains, ce qui accentue leur isolement et les inégalités.

3. Les conséquences sur la vie des personnes

- Isolement social et exclusion.
- Accès limité aux soins de santé, services sociaux et aide alimentaire.
- Freins à l'emploi et aux études pour les jeunes et les adultes.

4. Les groupes les plus touchés

- Les personnes à faible revenu : Incapables de s'offrir une voiture, elles sont les premières victimes du manque de services de transport collectif.
- Les personnes âgées: Elles peuvent avoir perdu leurs permis de conduire ou être physiquement incapables de se déplacer facilement.
- Les personnes en situation de handicap : Bien que des services de transport adapté existent, ils peuvent être limités, nécessiter une réservation et ne pas couvrir tous les besoins de déplacement.
- Les jeunes : Sans permis ni voiture, ils sont dépendants des autres pour se déplacer, ce qui limite leur autonomie et les incite à quitter notre territoire.

En somme, en milieu rural, le transport n'est pas seulement un moyen de se déplacer, c'est un levier essentiel d'inclusion sociale et d'accès aux droits fondamentaux. Le manque de solutions de mobilité aggrave les inégalités et accentue la pauvreté.

Une des forces du *Transport de personnes HSF* est sa ligne verte. Elle permet aux personnes, incluant de nombreux élèves, de se déplacer à heure fixe entre East Angus, Cookshire-Eaton et le Cégep de Sherbrooke. Pour les autres demandes, un minimum de trois personnes par trajet est requis pour obtenir le service, qui doit être réservé à l'avance.

Autrefois, le transport intercitité existait partout au Québec. Le réseau des autobus permettait de partir de presque n'importe quel village sur les axes routiers comme la 112 et la 108 vers Sherbrooke ou Montréal. Aujourd'hui, avec les systèmes de transport gérés par MRC, les connexions interrégionales sont quasi inexistantes.

Action no 10 : Financer, en collaboration avec les acteurs et actrices du milieu, et mettre en œuvre une réflexion stratégique sur la mobilité dans le Haut-Saint-François via le Fonds régions et ruralité (FRR).

Action no 11 : Obtenir un budget de la MRC afin de payer les bénévoles qui font du transport auprès des organismes locaux.

Thématique 5 : Outils de développement

Mise en contexte

La participation citoyenne et l'engagement de la société civile sont des piliers fondamentaux de la démocratie locale. Au-delà des programmes de financement comme le Fonds régions et ruralité (FRR), la collaboration entre municipalités, MRC et groupes communautaires est essentielle. **Pour assurer la pertinence et la durabilité des projets, il est nécessaire de se doter d'outils concrets de développement.** Ensemble, nous pouvons bâtir des projets qui répondent véritablement aux besoins de la population.

- **Coordination** : Les projets financés doivent s'harmoniser avec les autres initiatives de lutte contre la pauvreté et de développement social. Cela permet d'éviter les doublons et de maximiser l'impact grâce à la **synergie** entre parties prenantes du territoire.
- **Participation citoyenne** : Les citoyens et les citoyennes, en particulier les plus vulnérables, doivent être impliqués dans la définition des besoins et des priorités. Ce principe vise à s'assurer que les projets correspondent réellement aux attentes et aux réalités de la population.
- **Évaluation et rétroaction** : Il est essentiel de mesurer les impacts sociaux des projets et d'ajuster les actions au besoin. L'apprentissage collectif, basé autant sur les réussites que sur les échecs, favorise l'amélioration continue et la pérennité des initiatives.

Action no 12 : Assurer la présence des organismes sur TOUS les comités de la MRC et des municipalités avec un système de nomination par les organismes communautaires.

Action no 13 : Avoir des sièges réservés aux groupes communautaires au Centre local de développement (CLD).

Action no 14 : Embaucher une agente de liaison au développement social à la MRC.

Rappel des actions à prioriser

Action no 1 : Prioriser le logement dans les actions de la MRC et des municipalités, notamment au niveau du déploiement du Fonds régions et ruralité (FRR).

Action no 2 : Rendre obligatoire l'intégration d'une portion de logements sociaux (en s'arrimant à la cible estrienne de 20 %) dans toute nouvelle construction d'immeubles locatifs, en assurant une offre diversifiée pour les familles, personnes âgées et personnes à faible revenu.

Action no 3 : Centraliser le financement du Programme de soutien au logement (PSL) à la MRC pour améliorer l'accessibilité à la population.

Action no 4 : Prioriser la sécurité alimentaire dans les actions de la MRC et des municipalités, notamment au niveau du déploiement du Fonds régions et ruralité (FRR).

Action no 5 : Adapter les Règlements de zonage en utilisant les outils permis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), notamment en matière de logements accessoires, bigénérationnels ou minimaisons sur une même propriété.

Action no 6 : Offrir des incitatifs financiers afin de favoriser les commerces de proximité.

Action no 7 : Prioriser l'installation et la survie des serres et jardins maraîchers locaux via le CLD, acteur de développement économique de la MRC.

Action no 8 : Créer des comités municipaux consultatifs inclusifs et paritaires (incluant les jeunes) dont les recommandations sont réellement prises en compte par les personnes élues.

Action no 9 : Mieux faire connaître le rôle et le pouvoir d'influence des Comités consultatifs d'urbanisme (CCU) dans le développement des communautés. Renforcer la démocratie en limitant la durée des mandats citoyens pour favoriser la rotation des membres.

Action no 10 : Financer, en collaboration avec les acteurs du milieu, et mettre en œuvre une réflexion stratégique sur la mobilité dans le Haut-Saint-François via le Fonds régions et ruralité (FRR).

Action no 11 : Obtenir un budget de la MRC afin de payer les bénévoles qui font du transport auprès des organismes locaux.

Action no 12 : Assurer la présence des organismes sur TOUS les comités de la MRC et des municipalités avec un système de nomination par les organismes communautaires.

Action no 13 : Avoir des sièges réservés aux groupes communautaires au Centre local de développement (CLD).

Action no 14 : Embaucher une agente de liaison au développement social à la MRC.